Mail reçu le 30/09/2022 à 16h56

VOIRE PAGE SUIVANTE



MAIL n°1: AFFICHAGE REGELEMENTAIRE

<u>A l'attention de</u> la direction départementale des Territoires et de la Mer – Service des Procédures Environnementales.

<u>Objet</u>: Projet de défrichement pour le projet de construction d'un lotissement au lieu-dit « La Montagne » sur la commune d'Arès.

Bonjour,

Dans l'avis de participation au public il est indiqué :

Cet avis sera également publié par voie d'affiches par les soins du maître d'ouvrage, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique. Cet avis devra être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel du 24 avril 2012 « les affichages mesurent au moins 42 cm sur 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond blanc »

Deux écarts ont été constatés par rapport à l'extrait ci-dessus. Un procès-verbal de dépôt certifié par Huissier de Justice est présent en pièce jointe. On pourra y constater que :

- Le panneau n'est pas visible depuis la voie publique.
- Le titre « AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC » fait moins de 2cm de hauteur (environ 1.4 cm).

Nous souhaitons que la maitrise d'ouvrage change son panneau et le positionne pour qu'il soit en conformité avec la règle énoncée ci-dessus.

Nous souhaitons également qu'un constat soit fait avec photos horodatées et géolocalisées afin de connaître l'emplacement du ou des nouveau(x) panneau(x) ainsi que la date à laquelle cela aura été fait.

Vue la configuration il nous semble opportun de mettre au moins deux panneaux. Un côté lotissement Dunes vertes et un côté lotissement mer et soleil (suggestion avec les points en rouge sur la photo ci-dessous).



Nous souhaitons également que le délai initialement prévu du lundi 19/09 au mardi 18/10 soit prolongé du nombre de jours de retard de la mise en place de l'affichage.

Ceci permettra aux personnes qui n'avait pas pu voir le panneau de prendre connaissance du dossier. Bonne réception.

Collectif de la forêt d'Arès.

foretares@gmail.com